



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Allemagne

Question écrite n° 28420

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'avenir du couple franco-allemand dans une Union européenne élargie à 25 membres. En effet, nous pouvons légitimement craindre que le prochain élargissement de l'Union, en 2004, dilue l'influence de la France et de l'Allemagne dans un grand ensemble difficile à contrôler. Paris et Berlin pourraient se retrouver isolés face aux nouveaux entrants venus de l'Est, plus désireux de rejoindre un ensemble économique prospère que de contribuer à l'intégration politique du continent européen. Un sondage effectué dernièrement sur internet à ce sujet, ferait apparaître que l'opinion publique française serait particulièrement sensible à cette question et considérerait que l'affaiblissement de la France en Europe proviendrait des élargissements successifs de l'Union européenne, d'où la nécessité de l'existence d'une force d'entraînement franco-allemande importante et omniprésente afin d'éviter cet effritement et les risques de dispersion de l'Union européenne. Compte tenu de ces éléments, elle lui demande donc de lui indiquer son sentiment à ce sujet.

Texte de la réponse

L'élargissement de l'Union européenne est une décision historique qui a été prise à l'unanimité par l'ensemble des États membres. La France et l'Allemagne ont, à maintes reprises, réitéré l'importance qu'elles accordent à cette nouvelle étape de la construction européenne, conforme à l'intérêt de tous les partenaires européens et facteur de stabilité et de prospérité pour notre continent. La France et l'Allemagne ont joué un rôle déterminant dans l'élaboration de cette future Constitution européenne, tout au long des travaux de la convention et de la conférence intergouvernementale. Nos propositions conjointes ont pour objectif d'assurer un fonctionnement efficace de l'Europe élargie. Dans cette Union élargie, la France et l'Allemagne continueront à jouer un rôle moteur, comme cela a été le cas depuis l'origine. Elles exerceront cette responsabilité, comme toujours, en étroite concertation avec leurs partenaires européens, notamment avec les nouveaux États membres. Les nombreuses consultations de la France et de l'Allemagne avec leurs partenaires européens montrent que tous partagent le souci de donner à l'Europe élargie les moyens et les capacités d'assumer pleinement ses responsabilités, tant économiques que politiques.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28420

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 2003, page 8718

Réponse publiée le : 13 janvier 2004, page 246